



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA RESTRUCTURATION DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SE POURSUIT EN PLEINE CONFORMITE AVEC LES OBJECTIFS ANNONCES

**Paris, le 11 juin 2018** – L'assemblée générale vient d'approuver à l'unanimité les comptes 2017 du CIF marqués par la poursuite du processus de cession d'actifs, la maîtrise des frais généraux et des risques de crédit, et la dynamique des remboursements anticipés de crédit. Ces résultats permettent au groupe d'enregistrer une progression de plus de 20% de son ratio de fonds propres de catégorie 1, qui s'établit à 16,8%. Le CIF respecte par ailleurs intégralement sa feuille de route et les engagements associés au plan de résolution ordonnée prescrit par la Commission européenne, notamment :

- Le versement de plus de 855 millions d'euros à l'Etat depuis 2013, en rémunération de la garantie qu'il a apportée au refinancement du CIF sans que cette garantie n'ait eu à être exercée et sans qu'aucune injection de capital n'ait été nécessaire ;
- Le reclassement de la quasi-totalité des salariés issus des premières vagues de départ dans le cadre de l'accord de gestion sociale des mesures de restructuration signé en 2013 avec les organisations syndicales. Cet accord, prorogé en 2016, a été scrupuleusement respecté, tant dans son volet « indemnisation » que dans son volet « reclassement externe » ;
- Une première restitution de fonds propres, sous forme de dividendes, aux 53 actionnaires SACICAP (SA Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété) maintenant le ratio de solvabilité du CIF à un niveau bien supérieur aux exigences prudentielles requises.

Pour Yannick Borde, Président du Conseil d'administration, « *cette réussite exemplaire dans la conduite de la résolution ordonnée du CIF permettra de soutenir l'ambition des actionnaires SACICAP, réunis au sein du réseau national PROCIVIS, pour servir leur développement dans les métiers de l'immobilier tournés principalement au bénéfice des personnes modestes sur tous les territoires* ».

Pour Jérôme Lacaille, directeur général, « *ce succès collectif, fruit notamment de l'esprit de responsabilité des actionnaires et de l'Etat, et du remarquable engagement des salariés et de leurs managers, atteste d'une première étape réussie de la résolution ordonnée qui encourage l'ensemble des parties prenantes à poursuivre leurs efforts* ».

\*

- 1) **Les résultats de l'exercice 2017, nettement supérieurs aux attentes, sont marqués par les performances du processus de cession d'actifs, la poursuite d'une excellente maîtrise des risques de crédit et des frais généraux, et des remboursements anticipés de crédit très dynamiques.**



<i>En millions d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Produit Net Bancaire	102,1	162,4
Frais de Gestion	(152,4)	(177,2)
Résultat Brut d'Exploitation	(50,3)	(14,9)
Coût du risque	(31,7)	(55,1)
Résultat exceptionnel	88,3	(11,4)
Résultat net	(19,8)	(104,7)
Encours de prêts à la clientèle au 31/12	15.439	19.135
<b>Ratio de solvabilité (RCET1)</b>	<b>16,8%</b>	<b>13,8%</b>

La forte croissance du ratio de solvabilité consolidée par rapport à 2016, mesurée par l'augmentation du ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One – CET1*), résulte principalement de quatre éléments :

- Une réduction de plus de 40% du coût du risque de crédit, fruit notamment de l'efficacité des méthodes de gestion et de recouvrement des créances ;
- Une réduction des frais de gestion de près de 15% s'expliquant par les réductions d'effectifs associées au PSE2 entré en vigueur en 2016 (suppression de plus de 200 postes) et au PSE3 entré en vigueur en septembre 2017 (suppression de plus de 400 postes) ;
- Une réduction importante des encours de crédit (-19,3%) et des consommations de fonds propres qui leur sont associées ; cette réduction s'explique par l'arrêt de toute production nouvelle de crédits depuis 2013, date de l'entrée du Groupe en résolution, et par l'amortissement des encours existants accéléré par l'impact des remboursements anticipés qu'a connus le CIF en 2017 dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas ;
- Des cessions d'actifs immobiliers réalisées dans des conditions particulièrement favorables qui génèrent un résultat exceptionnel en forte progression.

En conséquence le ratio de solvabilité (RCET1) à fin 2017 s'est élevé à 16,8%, avant distribution de dividendes. Après distribution, ce ratio s'inscrit encore à un haut niveau, nettement supérieur à 14%, excédant largement les exigences prudentielles aujourd'hui requises.



**2) Le respect intégral des objectifs annoncés de restructuration permet d'honorer l'ensemble des engagements pris auprès des différentes parties prenantes du Crédit Immobilier de France.**

L'année 2017 aura été une année de très importantes restructurations, conformément au calendrier annoncé : sur les 25 sites dont disposait le Groupe il y a 18 mois, 16 ont été fermés et 2 ont été transférés au Groupe MCS qui assure aujourd'hui la gestion et le recouvrement d'une partie des créances du CIF. Entre septembre 2017 et début avril 2018, plus de 400 postes auront été supprimés et les bases informatiques des anciennes Sociétés Financières Régionales filiales du Groupe auront été totalement fusionnées. Mi-mai 2018, un nouveau projet de PSE prévoyant la suppression de près de 180 postes a été présenté aux instances représentatives du personnel. Parallèlement l'organisation interne du CIF ne cesse de s'ajuster, à la fois pour maintenir un haut niveau de maîtrise opérationnelle des processus en cours et pour mobiliser en permanence les leviers d'optimisation de la valeur patrimoniale de l'entreprise.

Ces restructurations permettent au CIF de respecter intégralement la feuille de route prescrite par le plan de résolution ordonnée validée en novembre 2013 par la Commission européenne.

Au titre de la garantie qu'il a apportée au refinancement du CIF, l'Etat aura perçu depuis 2013 plus de 855 millions d'euros sans avoir eu à procéder à aucune injection de capital et sans que les créanciers du CIF n'aient eu à exercer leur garantie.

L'accord de gestion sociale des mesures de restructuration signé en 2013 avec les organisations syndicales, prévoyant l'indemnisation et l'aide au reclassement des salariés licenciés, a été prorogé en 2016 et scrupuleusement mis en œuvre. Le haut niveau d'employabilité des salariés du CIF et l'ampleur des dispositifs d'accompagnement à la transition professionnelle mis en œuvre expliquent que la quasi-totalité des collaborateurs issus des premières vagues de départ a aujourd'hui trouvé une solution de reclassement. Le CIF intensifiera ses efforts dans les mois qui viennent afin d'accélérer le rythme de ces reclassements. Enfin, *Very Apte*, une initiative relayée sur les réseaux sociaux, permet depuis quelques semaines aux collaborateurs actuels et anciens de mieux faire connaître la richesse de l'expérience professionnelle vécue au sein du Groupe et d'illustrer les qualités techniques et humaines qu'exige une transformation aussi radicale que celle du CIF.

Au total, l'ensemble des conditions prescrites par la Commission européenne et par l'Etat ayant été remplies, conformément aux dispositions encadrant la résolution ordonnée, l'Assemblée Générale, au vu des résultats de l'exercice 2017, a décidé une première distribution de dividendes au profit des actionnaires SACICAP. Cette dernière contribuera notamment à financer l'effort des SACICAP, réunies au sein du réseau national PROCIVIS, en faveur du développement et de la rénovation de l'habitat des personnes modestes sur tous les territoires.

**Rappel :** *détenu par 53 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété), le Crédit Immobilier de France (CIF) est un groupe financier centenaire, spécialisé dans l'accession à la propriété des familles modestes. La remise en cause de son modèle de*



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
CIFD

*refinancement l'a conduit à solliciter en 2012 la garantie de l'Etat. Cette dernière lui fut accordée à titre définitif en 2013, avec l'aval de la Commission européenne, à la condition que le CIF cesse toute production nouvelle de crédits et qu'il s'engage dans un plan de résolution ordonnée organisant sa gestion extinctive à l'horizon 2035. Après une période de fortes tensions entre les parties prenantes (sept. 2012 – mai 2015), l'arrivée aux côtés du Président Yannick Borde d'un nouveau directeur général, Jérôme Lacaille, a permis d'apaiser la situation, de restaurer la confiance et de relancer la dynamique de mise en œuvre du plan de résolution.*

[www.creditimmobilierdefrance.com](http://www.creditimmobilierdefrance.com)

**Contact Crédit Immobilier de France :**

Caroline Verstaen, Responsable Communication

Tél. : 01.70.91.38.61

[caroline.verstaen@creditimmobilierdefrance.com](mailto:caroline.verstaen@creditimmobilierdefrance.com)